

DES
LOGEMENTS
POUR
LES FEMMES
ET
LES ENFANTS



FRAPRU



FEMMES

LOGEMENT ET PAUVRETE

Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)
Mars 2015

POUR LE DROIT AU LOGEMENT!

Bien que la crise du logement du début des années 2000 soit, à proprement dit, terminée, il manque toujours de logements abordables. Pendant des années, le coût des loyers a augmenté beaucoup plus vite que l'Indice des prix à la consommation (IPC)¹. Sur l'ensemble du territoire québécois, le loyer médian a augmenté de 13,6 % entre 2006 et 2011, alors que l'IPC n'a augmenté que de 8,8 %. Pour sa part, le revenu médian des ménages locataires québécois a augmenté de 9,2 %.

Les femmes sont directement touchées par cette hausse du coût du logement en raison de leur plus grande pauvreté et des autres inégalités découlant du système patriarcal. Celles qui vivent plusieurs formes d'oppression sont davantage affectées. Les femmes immigrantes, les femmes autochtones, les femmes en situation de handicap, les femmes monoparentales, les femmes en situation d'itinérance, par exemple, font face à des réalités qui, en raison de discrimination ou de marginalisation, rendent encore plus difficile leur accès à un logement abordable, accessible et sécuritaire.

Ce dossier est élaboré à partir de commandes spéciales à Statistique Canada des résultats de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. Il vise à faire le portrait de la situation du logement chez les

LE LOGEMENT, CE N'EST PAS UNE MARCHANDISE, C'EST UN DROIT!

Au Québec, près de 90 % du parc de logements locatifs est détenu par le privé. Le logement est ainsi considéré comme une marchandise soumise aux aléas de l'offre et de la demande et de la spéculation immobilière. Pour le FRAPRU, le logement est non seulement un besoin essentiel, mais un droit fondamental. Tous et toutes ont « droit à un lieu où l'on puisse vivre en sécurité, dans la paix et la dignité », sans discrimination et sans obstacle, en y consacrant une part de son revenu « qui ne menace ni ne compromette la satisfaction d'autres besoins fondamentaux » (Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU).

Bien que le Québec et le Canada aient ratifié de multiples traités internationaux reconnaissant le droit au logement, il est clair qu'ils ne respectent pas leurs engagements en la matière et que leurs investissements sont insuffisants pour répondre aux besoins.

femmes au Québec, pour refléter les enjeux qui les touchent et les solutions qui doivent être mises de l'avant pour assurer l'accomplissement du droit au logement pour toutes et tous.

MARCHE MONDIALE DES FEMMES DE 2015

Dans le cadre de la 4^e action internationale de la Marche mondiale des femmes, en 2015, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) produit ce portrait de la situation du logement chez les femmes, au Québec.

La Marche mondiale des femmes de 2015 a comme thème : « Libérons nos corps, notre Terre et nos territoires ». L'orientation au Québec vise à démontrer les impacts concrets des différents systèmes d'oppression sur les femmes, ici et ailleurs dans le monde, en dénonçant ces oppressions, mais aussi en mettant de l'avant les formes de résistance et les alternatives féministes qui s'organisent. « Libérer nos corps, notre Terre et nos territoires » nous interpelle également, au FRAPRU, dans le cadre de notre réflexion sur la place des femmes dans le développement et dans la transformation des villes et des régions, et quant à la marginalisation des populations à faible revenu qui l'accompagne. Pour en savoir plus sur les activités organisées dans les différentes régions du Québec dans le cadre de la Marche mondiale des femmes de 2015 : www.mmfqc.org.



1. L'Indice des prix à la consommation (IPC) mesure l'évolution du niveau moyen des prix des biens et services consommés par les ménages.

LA PAUVRETÉ STRUCTUR'ELLE

Malgré une égalité de droits entre les femmes et les hommes, dans la réalité, les inégalités et les injustices persistent; elles se traduisent par une plus grande pauvreté des femmes et un plus fréquent déni de leur droit au logement.

Sur le plan individuel, le revenu médian de toutes les femmes québécoises, tant locataires que propriétaires, représente seulement 68 % de celui de leurs vis-à-vis masculins, c'est-à-dire 22 900 \$ contre 33 800 \$². Cette proportion est sensiblement la même (66 %) au niveau du Canada. Le même phénomène se vit au niveau des ménages, qu'ils s'agissent de femmes seules, de couples avec ou sans enfant(s), de familles monoparentales, etc. Ces ménages sont plus pauvres s'ils ont une femme comme principal soutien financier et ce, qu'elles soient locataires ou propriétaires.

Selon l'Enquête nationale auprès des ménages, le revenu médian des ménages ayant une femme à leur tête était de 42 661 \$ en 2011. Celles qui étaient

propriétaires disposaient de 61 800 \$, alors que celles qui étaient locataires avaient un revenu de 28 508 \$. Chez les hommes, le revenu médian était de 59 072 \$. Il montait à 73 596 \$ dans le cas des propriétaires, contre 35 835 \$ pour les locataires. Notons que le revenu médian des ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme a augmenté de 10,3 % entre 2006, contre une hausse de 7,5 % quand il s'agit d'un homme. L'écart entre leurs revenus demeure toutefois d'un peu plus de 7000 \$. La situation des femmes s'améliore donc lentement, mais elles restent tout de même plus pauvres que les hommes.

Les ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme consacrent 30 % et plus de leur revenu pour se loger dans une proportion de 41 %, contre 33 % dans le cas des hommes. Les revenus des femmes étant moins élevés, elles sont plus nombreuses à verser une part trop élevée de leur revenu pour le loyer et à dépasser le seuil généralement admis de 30 % du revenu, mettant en péril la satisfaction de leurs autres besoins fondamentaux.

Revenu consacré au logement par les ménages locataires, selon le sexe du principal soutien financier, en 2011³

	Ménages locataires	Revenu médian	Loyer médian	Paient 30 % et plus		Paient 50 % et plus		Paient 80 % et plus	
				Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	660 050	28 508 \$	638 \$	267 735	40,6 %	120 790	18,3 %	54 700	8,3 %
Hommes	611 015	35 835 \$	618 \$	212 015	32,9 %	107 015	16,6 %	53 780	8,4 %

Cette réalité économique s'explique, entre autres, parce que, au Québec, les femmes sont plus nombreuses à occuper des emplois à temps partiel, précaires et non-syndiqués et que leur salaire horaire médian ne s'élève qu'à 94 % de celui des hommes. Cette pauvreté plus grande des femmes s'explique aussi par le fait qu'elles consacrent une plus grande partie de leur temps au travail non rémunéré; elles demeurent en première

ligne pour le travail domestique, les activités parentales et les responsabilités de proches aidants.

Dans certaines régions, les écarts entre les femmes et les hommes sont encore plus considérables quant à la proportion du revenu nécessaire pour se loger, entre autres à cause du type d'emploi occupé et de la disparité de revenu. En voici quelques exemples.

Écarts entre le pourcentage du revenu consacré au logement par les ménages locataires, selon le sexe du principal soutien financier, en 2011

	Femmes					Hommes				
	Revenu médian	Paient 30 % et plus		Paient 50 % et plus		Revenu médian	Paient 30 % et plus		Paient 50 % et plus	
		Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%
Saguenay (RMR)	22 691 \$	4 915	39,8 %	2 160	17,5 %	36 763 \$	2 960	23,5 %	1 430	11,3 %
Québec (V)	30 154 \$	23 295	38,7 %	10 860	18,1 %	37 751 \$	16 205	29,4 %	7 620	13,8 %
Lanaudière (région)	28 138 \$	10 470	42,9 %	4 635	19,0 %	38 666 \$	6 490	30,8 %	3 005	14,3 %
Rouyn-Noranda (V)	24 830 \$	1 390	39,4 %	520	14,8 %	36 531 \$	700	21,4 %	290	8,9 %
Saint-Eustache (V)	25 144 \$	1 595	51,9 %	705	22,9 %	39 140 \$	700	30,8 %	315	13,8 %
Longueuil (V)	29 705 \$	9 995	41,1 %	4 640	19,1 %	37 291 \$	7 725	33,7 %	3 845	16,8 %
Montréal-Nord (arrondissement)	25 220 \$	6 275	48,7 %	3 055	23,7 %	34 040 \$	4 320	35,9 %	2 085	17,3 %

2. Statistique Canada, CANSIM Tableau 202-0407, 2011.

3. Statistique Canada, *Enquête nationale des ménages de 2011*, commande personnalisée du FRAPRU.

LES FEMMES : PLUS SOUVENT LOCATAIRES ET TOUJOURS PLUS PAUVRES QUE LES HOMMES

Selon l'ENM, les femmes sont le principal soutien financier de 41 % de tous les ménages québécois et elles sont plus souvent locataires que les hommes : 51 % pour elles et 32,5 % pour eux. Cependant, les femmes sont aussi de plus en plus souvent propriétaires. Entre 2006 et 2011, le nombre de ménages propriétaires ayant une femme comme principal soutien financier a augmenté de 14 %⁴. Les hommes, quant à eux, sont à la tête de 65 % des ménages propriétaires. Ce pourcentage a légèrement fléchi depuis 2006, alors qu'il se situait alors à 67 %⁵.



Revenu médian des ménages, selon le mode d'occupation et par sexe du principal soutien financier, en 2011

	Propriétaires	Locataires	Tous les ménages
Femmes	61 800 \$	28 508 \$	42 661 \$
Hommes	73 596 \$	35 835 \$	59 072 \$



Le revenu des ménages propriétaires est toujours beaucoup plus important que le revenu des ménages locataires — plus que le double — et cela, peu importe le sexe du principal soutien financier. Et ces écarts continuent de se creuser.

Toutefois, notons que si on compare le revenu des femmes et des hommes propriétaires, puis celui des femmes et des hommes locataires, on constate que l'écart de revenu des premiers s'amenuise moins vite que l'écart de revenu des seconds. Ainsi, alors qu'en 2006, le revenu des ménages propriétaires féminins représentait 83 % de celui des ménages masculins et qu'il passait à 84 % en 2011, le revenu des ménages locataires féminins, lui, progressait de 2 points, passant de 78 % du revenu des locataires masculins, en 2006, à 80 % en 2011.

PARLONS PATRIARCAT

Le patriarcat est un système qui privilégie de façon structurelle les hommes au détriment des femmes et génère des inégalités, que ce soit au sein des institutions (par exemple, la sous-représentation des femmes dans les espaces de pouvoir), de la vie économique (salaires moins élevés), de la sphère personnelle (répartition inégale des tâches ménagères). Il génère des relations d'exploitation et de la violence (par exemple, l'exploitation sexuelle et la violence conjugale) spécifiquement envers les femmes.

4. Société d'habitation du Québec (SHQ), *Les femmes et le logement : un pas de plus vers l'égalité*, mars 2012.

5. *Idem*.

**NOMBRE DE MÉNAGES AYANT UNE FEMME COMME PRINCIPAL SOUTIEN FINANCIER
CONSACRANT UN POURCENTAGE TROP ÉLEVÉ DE LEUR REVENU AU LOGEMENT EN 2011⁶**

	Revenu	Loyer	Paient 30 % et plus		Paient 50 % et plus	
	médian	médian	Nombre	%	Nombre	%
Au Québec	28 481 \$	638 \$	267 535	40,5%	120 790	18,3%
Amos	22 238 \$	502 \$	440	37,6%	175	15,0%
Beauharnois	20 653 \$	543 \$	345	40,1%	130	15,1%
Châteauguay	25 955 \$	669 \$	995	46,7%	315	14,8%
Cowansville	26 143 \$	548 \$	540	38,0%	205	14,4%
Drummondville	22 905 \$	557 \$	3 290	44,5%	1 255	17,0%
Gaspé	27 605 \$	510 \$	310	29,8%	80	7,7%
Gatineau	32 208 \$	733 \$	8 745	41,1%	4 305	20,3%
Granby	27 174 \$	583 \$	2 870	43,8%	1 125	17,2%
Joliette	22 934 \$	569 \$	1 380	45,2%	620	20,3%
La Prairie	35 971 \$	743 \$	410	31,4%	145	11,1%
La Tuque	19 335 \$	409 \$	275	28,1%	150	15,3%
Laval	31 809 \$	702 \$	10 080	41,6%	4 425	18,3%
Lévis	33 289 \$	649 \$	2 845	30,9%	1 095	11,9%
Longueuil	29 705 \$	664 \$	9 995	41,1%	4 640	19,1%
Magog	22 554 \$	588 \$	1 050	43,9%	405	16,9%
Mascouche	31 676 \$	782 \$	655	44,6%	225	15,3%
Mont-Laurier	21 513 \$	530 \$	480	44,7%	195	18,1%
Montmagny	22 556 \$	519 \$	480	40,9%	145	12,3%
Montréal	30 078 \$	682 \$	98 510	42,4%	48 905	21,1%
Québec	30 154 \$	654 \$	23 295	38,7%	10 860	18,1%
Repentigny	31 322 \$	710 \$	1 835	46,7%	920	23,4%
Rimouski	25 957 \$	568 \$	1 520	34,2%	675	15,2%
Rouyn-Noranda	24 830 \$	549 \$	1 390	39,4%	520	14,8%
Saguenay (RMR)	22 691 \$	534 \$	4 915	39,8%	2 160	17,5%
Saint-Eustache	25 144 \$	675 \$	1 595	51,9%	705	22,9%
Saint-Hyacinthe	25 734 \$	589 \$	2 665	41,3%	1 000	15,5%
Saint-Jean-sur-Richelieu	28 582 \$	610 \$	3 170	39,2%	1 155	14,3%
Saint-Jérôme	25 335 \$	640 \$	3 710	46,4%	1 535	19,2%
Sainte-Thérèse	30 596 \$	703 \$	1 445	43,9%	730	22,2%
Salaberry-de-Valleyfield	21 424 \$	553 \$	2 005	46,1%	810	18,6%
Sept-Îles	29 238 \$	581 \$	650	30,3%	305	14,2%
Shawinigan	20 844 \$	462 \$	2 235	39,3%	835	14,7%
Sherbrooke	26 124 \$	586 \$	7 830	42,8%	3 320	18,1%
Sorel-Tracy	21 411 \$	504 \$	1 280	40,2%	590	18,5%
Terrebonne	31 343 \$	724 \$	1 795	43,1%	835	20,1%
Trois-Rivières	24 200 \$	540 \$	5 995	41,0%	2 450	16,7%
Val-d'Or	29 857 \$	553 \$	910	34,6%	315	12,0%
Victoriaville	22 422 \$	547 \$	1 825	45,1%	620	15,3%

6. Ces données proviennent de commandes personnalisées du FRAPRU des résultats de l'Enquête nationale auprès des ménages, menée par Statistique Canada, en 2011.

LA RÉALITÉ DES FEMMES SEULES ET DES FEMMES ÂGÉES

Puisque les revenus des femmes sont plus bas, la cherté des loyers a une incidence sur leur capacité de payer, particulièrement pour les femmes seules ou âgées.

Les femmes locataires sont plus nombreuses que les hommes à vivre seules, à 54 %, contre 46 %. Les 357 995 Québécoises dans cette situation ont, aussi, un revenu médian inférieur, 20 064 \$ par année, comparativement à 23 861 \$ pour les hommes locataires vivant seuls. Elles sont ainsi 51,9 % à verser plus de 30 % de leur revenu au logement et 24,3 % à y

consacrer plus de la moitié. Quant aux femmes seules de 65 ans et plus, 54,5 % d'entre elles paient plus de 30 % de leur revenu au loyer, alors que c'est le cas de 31,1 % des hommes de cette tranche d'âge.

Les femmes sont aussi plus susceptibles de vivre en situation de pauvreté en vieillissant puisqu'elles ont accès à moins de revenus de retraite. Ayant souvent gagné moins lors de leurs années d'activité sur le marché du travail et ayant souvent été en emploi moins d'années lorsqu'elles ont eu des enfants. Le revenu médian des ménages locataires dont le soutien financier est une femme de 75 ans et plus est de 20 071 \$, contre 31 936 \$ chez les hommes du même âge.



Photo : Julie Leblanc

FEMMES ET AIDE SOCIALE

On compte 47,2 % de femmes parmi les 345 650 adultes prestataires d'aide financière de dernier recours (aide sociale et solidarité sociale).

De manière générale, les barèmes sont insuffisants pour assurer tous les besoins essentiels. En 2015, avec le « petit chèque » (sans contrainte) de 616 \$ par mois, ou 955 \$ pour un couple, il est évident qu'il est impossible de subvenir aux besoins de logement, nourriture, entretien ménager, soins personnels, communications, habillement, ameublement, transport et loisirs. Le gouvernement fédéral estime, à l'aide de la mesure du panier de consommation, qu'il faudrait près de 2,5 fois ce montant pour subvenir à tous ces besoins.

Chez les prestataires avec contraintes temporaires à l'emploi, les femmes sont plus nombreuses que les hommes (57,8 %), principalement en raison

de grossesses et d'enfants à charge de moins de 5 ans⁷. Une femme, sans conjoint, reçoit alors un chèque mensuel de 747 \$ et un couple, dont les deux membres ont des contraintes temporaires, 1180 \$; encore trop peu pour vivre dignement. Dans le cas de contraintes sévères à l'emploi, une personne seule reçoit 937 \$ par mois et un couple, 1401 \$.

Devant la petitesse de ces prestations, le partage de logement est rendu une quasi-obligation économique, mais laisse alors la porte ouverte aux accusations de présomption de vie commune. L'entraide est rendue une menace au maintien des prestations. On s'attaque à l'autonomie financière des femmes en essayant de les rendre dépendantes de tout homme avec lequel elles cohabitent.

Au Québec, si une femme reçoit pour ses enfants une pension alimentaire de la part de leur père, cette pension est déduite à 100 % de son chèque d'aide sociale. Une aberration!

7. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, novembre 2014.

LA RÉALITÉ DES FEMMES IMMIGRANTES

Alors que les logements abordables sont toujours difficiles à dénicher, les immigrantes et les immigrants sont également aux prises avec certains propriétaires qui font usage de discrimination sur la base de l'origine ethnique, ce qui entrave sérieusement leur droit à un logement adéquat.

La réalité économique est particulièrement difficile pour les ménages issus de l'immigration récente (depuis 2006). C'est encore plus le cas s'ils ont une femme comme principal soutien financier, ce qui n'arrive cependant que dans le tiers des cas. De tels ménages

paient près de 12 % plus cher pour se loger que les femmes non-immigrantes. Avec les années, le revenu des ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme immigrante se rapproche de la médiane québécoise des femmes non-immigrantes, mais les immigrantes continuent de payer 11 % de plus pour se loger que les femmes non-immigrantes.

Finalement, selon l'ENM, c'est dans une proportion de 30,5 % que les ménages locataires d'immigration récente habitent un logement de taille insuffisante, lorsqu'ils ont une femme comme principal soutien financier. Parmi ces ménages, un sur six habite un logement où il manque deux chambres à coucher.

Revenu consacré au logement par les ménages locataires, selon le sexe du principal soutien financier et le statut d'immigration, en 2011

	Nombre	Revenu médian	Loyer médian	Paient 30 % et plus		Paient 50 % et plus		Paient 80 % et plus	
				Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Non-immigrantes	560 300	28 652 \$	627 \$	220 590	39,4 %	95 390	17,0 %	40 900	7,3 %
Immigrantes	90 055	28 588 \$	696 \$	40 615	45,1 %	20 615	22,9 %	10 225	11,4 %
Immigrantes depuis 2006	19 670	24 929 \$	700 \$	10 600	53,9 %	6 135	31,2 %	3 920	19,9 %
Immigrants depuis 2006	40 585	29 525 \$	708 \$	19 260	47,5 %	11 705	28,8 %	6 970	17,2 %

LA CRISE DU LOGEMENT DANS LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Les communautés autochtones vivent une grave crise du logement. Loin de s'améliorer, les conditions de logement s'aggravent chez les Premières nations et le peuple inuit. L'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador établit qu'il faudrait construire 9 433 nouvelles unités sur 5 ans pour que les différentes communautés puissent être logées convenablement. La Société Makivik, qui représente les Inuits du Nunavik, revendique, pour sa part, la construction de 1000 nouveaux logements. En effet, l'ENM indique que sur les 2025 logements du territoire inuit du Nunavik, le Nord-du-Québec, 1055 (42 %), sont de taille insuffisante.

Le surpeuplement a une incidence sur diverses problématiques sociales qui touchent les femmes : « il contribue à maintenir un climat de tension familiale, il occasionne des problèmes d'apprentissage chez les jeunes, il suscite des préoccupations au sujet de la santé

et de la sécurité des occupantes et des occupants, il favorise la diminution du sentiment d'appartenance à la communauté »⁸, tout en accélérant la détérioration du parc immobilier. La « négociation » continue de l'espace vital entraîne un stress et des affrontements inévitables qui divisent les familles et augmentent les probabilités de violence conjugale et intra-familiale.

Les conditions déplorables de logement dans les communautés contribuent de surcroît à l'exode vers les centres urbains de plusieurs Autochtones qui y vivent aussi de multiples difficultés : discrimination lors de la recherche d'un logement, mauvaise qualité des appartements, surpeuplement et, dans certains cas, itinérance visible ou voilée. Les femmes comptent pour la moitié de la population autochtone vivant une situation d'itinérance à Montréal, ce qui est un plus fort pourcentage que chez la population itinérante en général. Malgré qu'elles soient nombreuses dans cette situation, les ressources et les services manquent pour répondre à leurs besoins grandissants.

8. Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, rapport *Les besoins en logement des Premières nations du Québec et du Labrador*, 2014.

L'ITINÉRANCE AU FÉMININ

L'itinérance des femmes est complexe, diversifiée et souvent invisible. Une majorité des organismes intervenant auprès des personnes en situation d'itinérance évalue que les femmes représentent entre 30 et 40 % d'entre elles.

Pour 2013 et 2014, les ressources d'hébergement d'urgence du Québec disposaient de 1263 lits d'urgence, dont seulement 130 pour les femmes, en plus des 166 lits « mixtes ». À l'échelle du Québec,

le taux d'occupation des lits dans les ressources réservées aux femmes a été en moyenne de 103,9 %, contre 85,7 % dans celles des hommes⁹.

Toutefois, ces chiffres représentent mal la réalité alors que les femmes en situation d'itinérance sont moins visibles que les hommes dans les espaces publics. Elles gèrent souvent l'instabilité résidentielle en évitant le plus possible d'affronter la violence de la rue : hébergement temporaire chez de la famille ou des amies, travail du sexe/prostitution ou faveurs sexuelles en échange d'hébergement, etc.

LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FAMILLES

Plusieurs femmes dénoncent la discrimination dont leurs familles sont victimes lors de la recherche d'un logement, au point de devoir mentir au sujet de leurs enfants pour en obtenir un. C'est encore plus difficile pour les familles à faible revenu, surtout là où il manque de logements familiaux comportant plusieurs chambres à coucher.

Dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec, le taux d'inoccupation est inférieur à 3 % pour les appartements de trois chambres à coucher et plus. Dans certains quartiers montréalais, ainsi que dans des villes comme Rouyn-Noranda et Val-d'Or, le taux est même plus bas que 0,5 %. Or, depuis plusieurs années, les promoteurs privés se sont totalement désintéressés de la construction de grands appartements, qui repose presque entièrement sur le financement de nouveaux logements coopératifs et sans but lucratif.

Certains propriétaires refusent ouvertement de louer à des familles, en invoquant le bruit ou le désagrément pour les voisins. Dans le cas des familles monoparentales, la bataille contre des préjugés est encore plus pénible à l'encontre des femmes.

De plus, les femmes n'ayant pas eu récemment d'emploi salarié, parce qu'elles s'occupent de leurs enfants, se retrouvent dans l'impossibilité de présenter des références d'employeurs et n'ont souvent jamais fait usage de crédit.



Photo : André Query.

9. Ministère de la Santé et des Services sociaux, rapport *L'itinérance au Québec : premier portrait*, 2014.

POUR LE DROIT À UN LOGEMENT LIBRE DE VIOLENCE

L'incapacité pour des femmes de quitter leur logement peut les amener à endurer des situations inacceptables de violence ou de harcèlement.

La pénurie de logements abordables a des conséquences directes sur la capacité des femmes victimes de violence conjugale de quitter un conjoint abusif. Souvent, la violence inclut aussi un aspect économique alors que les femmes se retrouvent sans aucune ressource financière autonome, ce qui oblige certaines à demeurer dans un logement avec un conjoint violent. Même lorsqu'elles sont en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence, il est difficile pour les femmes à faible revenu d'en sortir en trouvant un logement convenable à un prix qu'elles peuvent payer. De plus, certaines régions offrent peu de service d'hébergement d'urgence ou de transition et des femmes n'y retrouvent pas de services adaptés à leurs besoins, comme les femmes en situation de handicap.

Enfin, des femmes entendues lors de la Commission populaire sur le droit au logement, organisée par le FRAPRU en 2012, dénoncent des intrusions dans leur logement et du harcèlement sexuel de la part de propriétaires, gestionnaires d'immeubles ou

L'ARTICLE 1974.1 : UN OUTIL POUR SE SORTIR D'UNE SITUATION DE VIOLENCE

Depuis 2006, une locataire peut résilier son bail en raison de la violence d'un conjoint ou d'un ex-conjoint ou en raison d'une agression à caractère sexuel, lorsque sa sécurité ou celle d'un enfant qui habite avec elle est menacée.

La résiliation prend habituellement effet deux mois après l'envoi d'un avis au locateur ou plus tôt si le logement est reloué. Il n'est pas obligatoire de porter plainte à la police, mais l'avis doit être accompagné d'une attestation qui peut être fournie par une ressource d'aide ou un CSSS.

Les femmes qui résilient leur bail en raison de violence conjugale peuvent exiger que leur demande pour un HLM soit traitée en priorité. Certains offices municipaux d'habitation vont toutefois à l'encontre des règles d'attribution en exigeant des rapports de police ou d'hôpital, ou en établissant un délai de résidence, des critères qui ne sont pas inclus dans le règlement.

concierges qui leur proposent parfois même des rabais ou des délais de paiement de leur loyer, en échange de faveurs sexuelles.

En 2002, pendant la crise du logement, j'ai dû déménager à Longueuil, parce que dans Centre-Sud, les loyers étaient devenus trop chers et j'étais victime de discrimination parce que j'étais pauvre. J'ai vécu plusieurs jours d'enfer dans cette nouvelle ville. Je ne connaissais personne, je me sentais seule. Mon propriétaire vivait en bas de chez moi. Il se baladait nu dans son logement, tout le monde le savait et il se faisait un plaisir de nous le dire et de nous faire sentir mal à l'aise en nous en parlant. Il avait aussi l'habitude de venir chez moi à tout moment. Toutes les fois, il me faisait des avances. Je me tenais loin de lui, j'étais craintive, il me faisait peur. Je me sentais seule et sans ressource. Souvent, quand je le croisais, il me frôlait, il me taponnait, il me prenait les seins. Cet enfer a duré pendant 2 ans.

Je vivais constamment dans la peur et l'angoisse. Je n'étais plus en sécurité chez moi. J'avais peur de perdre mon logement. Je n'aurais pas su où aller. J'avais peur d'être jugée, si j'en parlais, ou d'être prise pour une folle. J'étais en souricière, je ne voyais pas d'autres solutions que de tolérer ce que je vivais. Je savais que ce n'était pas normal, mais je ne savais pas comment me défendre. Je dormais mal, je vivais tout le temps sous le stress. J'ai dû déménager encore une fois. Aujourd'hui, mon logement me coûte environ 60 % de mon revenu. Je me sens vraiment en sécurité et les gens me respectent, mais mon loyer est très cher, j'ai de la difficulté à manger et à tout payer. C'est le prix que je dois payer pour me sentir en sécurité.

SUZANNE

LES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP ET LE LOGEMENT

La pénurie de logements adaptés met les personnes en situation de handicap en danger et représente une crise du logement à vie.

Les personnes en situation de handicap encourent des dépenses additionnelles (adaptation, transport adapté, services non-couverts, etc.) et font face aux coupures dans les programmes d'adaptation de domicile. Plusieurs sont aux prises avec des services de maintien à domicile limités.



Face à la pénurie de logements adaptés et à la rareté de ressources dédiées, de jeunes personnes en situation de handicap sont ainsi obligées de résider en CHSLD, des établissements conçus pour les personnes âgées.

Au Canada, les femmes en situation de handicap sont plus pauvres que leurs vis-à-vis masculins et que les femmes vivant sans handicap : elles ont moins accès au marché de l'emploi et le tiers d'entre elles vivent sous le seuil de la pauvreté. Considérant leurs revenus plus limités, elles font ainsi face à de nombreux obstacles pour se loger convenablement.

La recherche d'un logement, pour les personnes en situation de handicap, c'est le parcours des combattants. Au tout début des années 2000, j'ai dû me rendre à l'évidence que le logement que j'habitais ne me convenait plus. Mes capacités physiques allaient en diminuant. Les hivers étaient devenus un calvaire.

À cette époque, j'arrivais encore à me déplacer sur de très courtes distances avec les béquilles et mon fauteuil manuel. Je n'arrivais plus à marcher dans la neige. L'utilisation de mon triporteur était impossible, car la ville ne déneige pas les ruelles et ma rampe d'accès était justement à l'arrière, donc côté cour. Pour ajouter aux difficultés, impossible de faire un accès devant chez moi, pour des raisons techniques et règlementaires de la ville. Je me suis alors retrouvée de plus en plus isolée socialement puisque le transport adapté exécute mes embarquements uniquement devant mon domicile. En plus, je dois m'assurer que mon débarcadère est déneigé, sinon je risque le refus des chauffeurs. C'était la course au bon samaritain pour pelleter.

Ces faits sont d'autant plus inquiétants quand on tient compte de toutes les autres problématiques avec lesquelles les femmes handicapées sont aux prises : la vulnérabilité, la fatigue chronique, l'anxiété et l'appauvrissement sont autant de facteurs qui s'ajoutent à tout le reste, dans une courbe de plus en plus ascendante.

À ce jour, j'ai résolu la plupart de ces problèmes en ayant un logement qui me convient dans un environnement adéquat : une coop d'habitation adaptée à mes besoins ! Pour atteindre ce but, j'ai dû déployer des efforts considérables sur une période de 7 ans. Depuis, je milite, je m'implique, je sensibilise et j'éduque!

Un logement adapté est un must ! Et ils sont trop rares pour ne pas s'en préoccuper. Il faut développer plus de « sAUlidarité », « AU » pour « Accessibilité Universelle » !

MARIE-LISE BERGERON

10. Réseau d'action des femmes handicapées Canada (DAWN-RAFH), fiche d'information *Les femmes en situation de handicap et pauvreté*, 2013.

LE LOGEMENT SOCIAL, UNE SOLUTION POUR LES FEMMES!

Le logement social est au cœur des solutions préconisées par le FRAPRU pour assurer le droit au logement. Pour répondre aux besoins les plus urgents, le FRAPRU revendique 50 000 nouveaux logements sociaux en 5 ans.

Les gouvernements, tant provincial que fédéral, doivent arrêter de considérer le logement social comme une dépense compressible. Ils doivent investir massivement dans le maintien et l'accessibilité des unités existantes et assurer le développement de nouveaux logements sociaux. Le sous-investissement dans le logement social a des conséquences désastreuses sur le droit au logement des femmes alors que, au Québec, 1 femme locataire sur 5 paie 50 % et plus de son revenu pour se loger.

Les femmes sont largement majoritaires parmi les locataires de logements sociaux du Québec. Elles représentent 72 % des personnes qui sont le principal soutien financier des ménages résidant en HLM¹¹. Selon un sondage sur le profil socio-économique des



coopératives d'habitation, les femmes comptent pour 66 % des locataires de coops¹². Elles comptent aussi pour 63 % des personnes résidant dans des logements gérés par des organismes sans but lucratif en habitation¹³. Les femmes sont également majoritaires parmi les ménages en attente d'un HLM et ce, dans une proportion de 64 %¹⁴.

À 15 ans, j'ai rencontré l'homme qui allait devenir mon mari. Nous nous sommes mariés, j'avais 19 ans. Après 25 années de mariage, je me suis retrouvée à la case zéro. Mon conjoint avait décidé de me quitter.

Je n'existais pas au crédit. On me demandait des endosseurs. On me traitait en mineure. Les propriétaires ne me faisaient pas confiance. C'est clairement une discrimination vécue seulement par les femmes. Bien des femmes de ma génération ont la même trajectoire de vie que moi : mariée jeune et considérée dépendante de leur conjoint. Pourtant, j'ai toujours travaillé, contribué économiquement aux paiements de nos factures. C'est humiliant et c'est frustrant.

Après quelques années où nous vivions dans le petit logement déniché grâce à mon fils, je me suis finalement trouvé un travail chez une dame dont je prenais soin. J'ai vécu 5 ans avec elle. Ce n'est vraiment pas facile de vivre chez son employeur, mais je n'avais pas d'autre solution.

Enfin, un jour... Une bonne nouvelle ! Le Réseau d'habitation femmes, un OSBL de logement, m'ouvre sa porte. En 2012, j'emménage dans mon magnifique 3 1/2. Je paie 25 % de mon revenu pour me loger. Je ne suis plus en survie. Je peux me nourrir plus adéquatement.

LINDA

11. Société d'habitation du Québec, *Profil des locataires et des ménages en attente d'un HLM*, 2010, p. 122.

12. Confédération des coopératives d'habitation du Québec, *Enquête sur le profil socio-économique des résidents de coopératives d'habitation 2012*, mars 2013, p. 1.

13. Marie-Noëlle Ducharme et Lucie Dumais (2008). *Les OSBL d'habitation au Québec, l'offre et les besoins en soutien communautaire*, Cahiers du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), UQAM, no 08-06, juin 2008, p. 33.

14. Société d'habitation du Québec, *idem*.



Photo : Véronique Laflamme

Dans le cadre de la 4^e action internationale de la Marche mondiale des femmes en 2015, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) produit, pour la quatrième fois depuis 2000, ce portrait de la situation du logement chez les femmes, au Québec. Rédigé à partir des données de l'Enquête nationale auprès des ménages menée en 2011 par Statistique Canada, il s'agit de mettre en lumière leurs conditions particulières, les défis auxquels elles font face, tout en soulignant les solutions à mettre de l'avant.

Le FRAPRU est un regroupement national pour le droit au logement composé de quelque 160 groupes des différentes régions du Québec.

Photo de couverture : Étienne Grandmont
Graphisme et mise en page : Robin Couture

POUR NOUS REJOINDRE :
1431, rue Fullum, bureau 201
Montréal (Québec) H2K 0B5
514-522-1010
frapru@frapru.qc.ca

SITE WEB : www.frapru.qc.ca
FACEBOOK : <http://www.facebook.com/FRAPRU.logement>
TWITTER : @FRAPRU

